

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015

2015 V 387 Vœu relatif à la pollution liée à l'utilisation de la Seine.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la délibération 2015 SG 42 – Aménagement des berges de la Seine liaison Bastille/Tour Eiffel (1^{er}, 4^{ème}, 7^{ème}, 12^{ème}) - Bilan de concertation et projet arrêté ;

Considérant que cette délibération permettra aux Parisiennes, aux Parisiens et à celles et ceux qui visitent Paris de se réapproprier la Seine, patrimoine fondateur de Paris ;

Considérant que la Seine est le plus important patrimoine environnemental de Paris, et que sa dépollution est un enjeu écologique fort ;

Considérant le souhait émis par la Maire de Paris, si la candidature de Paris était reçue, que la partie natation du triathlon pour les Jeux olympiques de 2024 se déroule dans la Seine ;

Considérant l'important trafic fluvial sur la Seine, et la volonté de la Mairie de Paris de le développer pour répondre à la nécessité de développer un transport en commun et un transport de marchandises alternatifs à la route ;

Considérant que la Seine est également un des plus grands patrimoines touristiques de la ville de Paris, utilisé quotidiennement par les bateaux mouches ;

Considérant le grand nombre d'installations flottantes permanentes sur la Seine (bars, restaurants, piscine...);

Considérant que la plus grande partie des eaux noires et grises des bateaux passagers et des installations flottantes sont rejetées dans la Seine, en infraction avec les lois en vigueur sur la protection du milieu aquatique ;

Considérant que les systèmes de récupération des eaux usées sont peu utilisés par les compagnies de bateaux empruntant la Seine ;

Considérant que cette décision des grandes compagnies met les salariés du trafic fluvial, capitaines et matelots dans une situation involontaire d'infraction à la loi ;

Considérant que ces rejets portent fortement atteinte à l'environnement ;

Sur proposition de MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Didier LE RESTE et des élu-e-s Groupe Communiste - Front de Gauche,

Émet le vœu que :

- les rejets des eaux noires et grises dans la Seine soient contrôlés et sanctionnés plus fortement,
- soit menée une réflexion avec tous les acteurs concernés en vue de mettre en place un programme d'action renforcé visant à mettre fin aux rejets d'eaux noires et grises des péniches et bateaux.